



## Pourquoi je doit payer pour mon père alors que je n'ai rien fait

Par **inquiet60**, le **05/04/2015** à **22:06**

Bonjour

Je vous expose la situation de mon père que je viens d'apprendre après 8 ans. Gros credits personnel 40 40 30 20 et 10,000 euros soit 140.000 euros contracté à l'époque ou il était solvable il a rembourser 3 mois à divorcé et à tout arrêter.

Ce que je sais il n'a jamais été inquiéter pour la bonne raisin qu'il a élu domicile au CCAS et non solvable il à jamais répondu à aucune lettre encore moins aller chercher les LRAR je suis sur qu'il y à eu titre exécutoire et sûrement des saisies sans succès puisque non solvable tout cela reste son problème. Mon problème à moi depuis quelques temps je suis harceler par un huissier qui me dit que moi son fils je doit payer m'a question bleuff ou réalité Merci de vos réponse.

Par **cocotte1003**, le **06/04/2015** à **08:37**

Bonjour, bluff si vous ne vous êtes pas porté caution sur ses prêts, cordialement

Par **inquiet60**, le **06/04/2015** à **09:08**

Bonjour et merci de votre réponse

Je n'ai jamais rien signé et ma mère non plus nous venons de l'apprendre et ça fait un choc mais quand nous voyons celà quelques part on dit que quelqu'un doit payer alors un huissier

cherche part tous moyens à récupérer. Je me doutais bien que c'était du bleuff. Quand mêmes incroyable l'huissier m'a dit votre père non solvable il faut payer pas de courrier seulement téléphone.

Encore Merci Cordialement

Par **moisse**, le **06/04/2015** à **11:40**

Bonjour,

[citation]l'huissier m'a dit votre père non solvable il faut payer pas de courrier seulement téléphone. [/citation]

Un huissier par téléphone=un concierge ou un garde-champêtre.

Vérification de qualité impossible.

Par **inquiet60**, le **06/04/2015** à **12:13**

Bonjour

Entièrement ok avec vous il n'empêche que ça fou un choc et c'est bien la dessus qu'il compte mes moyens ne me permettent pas de payer une dettes qui a dut monter à 200.000 euros avec les intérêts.

Je ne suis pas juriste ni expert en credits mais il faut bien admettre que finalement il ni à rien de compliqué à avoir des credits et ne jamais payer à condition bien sur d'être solvable au moment de la demande et ensuite insolvable rien à saisir adresse fiscal CCAS et retraite 520 euros circuler on ne peux rien faire mis à part pression sur la famille.

Cordialement

Par **Erwann III**, le **06/04/2015** à **20:37**

Bonjour, avant de vous répondre, personne ne vous a posé la question essentielle.

Vous ne nous dites pas si votre père est vivant ou décédé. S'il est vivant, vous n'êtes pas redevable de la dette, du moins pas encore, parce qu'au jour de son décès si vous acceptez la succession vous serez pleinement redevable de la dette. S'il y a un titre exécutoire, après décès du débiteur, les poursuites peuvent se poursuivre contre les ayant-droits du débiteur dès lors que ce titre exécutoire leur aura été signifié.

Par **inquiet60**, le **06/04/2015** à **20:49**

Bonsoir Mon père est vivant et héritage = zéro donc il n'y aura pas de succession sauf à revenir à bonne fortune ce que je doute.

Par contre en consultant divers forum cet après midi je viens de découvrir qu'un titre exécutoire valable 10 ans depuis 2008 peut être interrompu pour transformer la dette donc éternel et c'est peut-être la dessus que compte un huissier pour me pourrir la vie desfois que je craqué.

Cordialement

Par **Erwann III**, le **06/04/2015** à **21:31**

Bonsoir bis,  
le titre exécutoire est effectivement valable 10 ans renouvelables... il vous faudra donc renoncer à la succession.

Par **inquiet60**, le **07/04/2015** à **08:30**

Bonjour Bien reçu la confirmation que les 10 ans de prescription peuvent être renouvelable mais je demande la réponse à un spécialiste.  
Comment le titre peut-être renouvelable car je me pose la question alors pourquoi les maisons de credits ne le font pas.  
Cordialement

Par **moisse**, le **07/04/2015** à **09:16**

Bonjour,  
[citation]mais je demande la réponse à un spécialiste. [/citation]  
Ici vous avez affaire à des bénévoles dont la crédibilité est attestée par l'expérience et la qualité des réponses.  
Si vous voulez mieux vous sortez votre chéquier et vous adressez à un expert rémunéré, en l'espèce un avocat.  
[citation] pourquoi les maisons de credits ne le font pas. [/citation]  
Lorsqu'une maison de crédit s'engage jusqu'à l'obtention d'un titre exécutable, elle va au bout.  
Par contre beaucoup n'engagent pas de procédure et confient leurs intérêts à des sociétés spécialisées en recouvrement.  
Simplement parce que un recouvrement judiciaire oblige à avancer des milliers d'euro en frais, et que souvent les débiteurs sont peu solvables.  
Selon l'adage, on ne peut pas tondre un œuf.

Par **aguesseau**, le **07/04/2015** à **09:22**

bjr,  
un titre exécutoire, comme un jugement, ne se renouvelle pas, il est valable 10 ans depuis 2008.  
mais l'écoulement d'un délai peut être interrompu (remis à zéro) ou simplement suspendu par des actes.  
cdt

Par **inquiet60**, le **07/04/2015** à **12:00**

Bonjour

Merci à tous comme indiqué je ne suis pas juriste ou alors je suis bouché on me dit un titre peut-être interrompu par un acte et la je suis bouché c'est à dire qu'elle acte par exemple d'où m'a question précédente ? Pourquoi les mmaisons de credits laisse passer les 10 ans aux risque de tout perdre par prescription alors qu'ils ont la possibilités de remettre le compteur à zéro.

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **07/04/2015** à **13:38**

Bonjour inquiet60,

Voyez le dossier "officine de recouvrement", en en-tête de cette catégorie", qui vous en dira plus.

En effet, certaines officines se font passer pour des huissiers de justice, ce qu'elles ne sont pas, et utilise les termes propres aux huissier d'où la question posée précédemment : vérifiez que votre demandeur est bien un huissier.

Par **inquiet60**, le **08/04/2015** à **15:55**

Bonjour

Désolé je n'ai pas trouvé la réponse à la question.

Question

Pourquoi les maisons de credits ne vont pas au tribunal pour interrompre la prescription de 10 ans alors qu'ils en ont le droit en toutes l'égalité pour rendre la dette et éternel avouez que cela fait bizarre.A la limite le comprendre sur une dette de 5000 euros mais sur une dette de 50,000 euros incompréhensible.

Cordialement